

HAMLETS ACT

**CONSOLIDATION OF HAMLET OF
POND INLET CONTINUATION
ORDER**

R.R.N.W.T. 1990,c.H-27

AS AMENDED BY

This consolidation is not an official statement of the law. It is an office consolidation prepared for convenience of reference only. The authoritative text of regulations can be ascertained from the *Revised Regulations of the Northwest Territories, 1990* and the monthly publication of Part II of the *Northwest Territories Gazette* (for regulations made before April 1, 1999) and Part II of the *Nunavut Gazette* (for regulations made on or after April 1, 1999).

LOI SUR LES HAMEAUX

**CODIFICATION ADMINISTRATIVE
DE L'ARRÊTÉ PORTANT
PROROGATION DU HAMEAU DE
POND INLET**

R.R.T.N.-O. 1990, ch. H-27

MODIFIÉ PAR

La présente codification administrative ne constitue pas le texte officiel de la loi; elle n'est établie qu'à titre documentaire. Seuls les règlements contenus dans les *Règlements révisés des Territoires du Nord-Ouest (1990)* et dans les parutions mensuelles de la Partie II de la *Gazette des Territoires du Nord-Ouest* (dans le cas des règlements pris avant le 1^{er} avril 1999) et de la Partie II de la *Gazette du Nunavut* (dans le cas des règlements pris depuis le 1^{er} avril 1999) ont force de loi.

HAMLETS ACT

**HAMLET OF POND INLET
CONTINUATION ORDER**

1. The Hamlet of Pond Inlet, consisting of that portion of the Northwest Territories described in the Schedule, is continued.

LOI SUR LES HAMEAUX

**ARRÊTÉ PORTANT PROROGATION
DU HAMEAU DE POND INLET**

1. Le hameau de Pond Inlet, qui comprend toute cette partie des Territoires du Nord-Ouest décrite à l'annexe, est prorogé.

SCHEDULE

All that portion of the Northwest Territories in the vicinity of Baffin Island and Eclipse Sound, more particularly described with reference to the first edition of the Pond Inlet map sheet, number 38B, of the National Topographic System, produced at a scale of 1:250,000 by the Army Survey Establishment, Royal Canadian Engineers at Ottawa, as follows:

Commencing at a point on the shoreline of Baffin Island being due north of the southeast corner of Lot 62, according to Canada Lands and Surveys Record Number 52989, filed in the Land Titles Office under Number 422 and being the centre point of a semicircle having a radius of 7.4 km;

thence in a general northeasterly direction along the said shoreline to a point where it intersects with the arc of said semicircle;

thence in a southwesterly then northwesterly direction along the arc of said semicircle to its intersection with the shoreline of Baffin Island;

thence in a general northeasterly direction along the said shoreline to the point of commencement, said tract of land containing about 77.7 km².

ANNEXE

Cette partie des Territoires du Nord-Ouest située à proximité de l'île de Baffin et d'Eclipse Sound et, en se rapportant à la première édition de la carte de Pond Inlet portant le numéro 38B du Système national de référence topographique produite à l'échelle de 1/250 000 par le Service topographique de l'armée du Corps royal du Génie canadien à Ottawa, plus particulièrement décrite comme il suit :

commençant à un point sur la côte de l'île de Baffin situé au franc nord de l'angle sud-est du lot 62 et, selon le document portant le numéro 52989 du Bureau des levés géodésiques du Canada déposé au Bureau des titres de biens-fonds sous le numéro 422, étant le point central d'un demi-cercle ayant un rayon de 7,4 km;

de là, en direction générale nord-est, le long de ladite côte, jusqu'à un point d'intersection avec l'arc dudit demi-cercle;

de là, en direction sud-ouest et de direction nord-ouest, le long de l'arc dudit demi-cercle, jusqu'à son intersection avec la côte de l'île de Baffin;

de là, en direction générale nord-est, le long de ladite côte, jusqu'au point de départ, ladite parcelle comprend une superficie d'environ 77,7 km².

